

Comment se connecter à Telepac

Pour accéder au site Telepac, tapez sur n'importe quel moteur de recherche le sigle Telepac et sélectionnez l'adresse suivante :: www.telepac.agriculture.gouv.fr

Pour créer votre compte :

	<ul style="list-style-type: none">- Ne rien mettre à « Utilisateur » et à « Mot de passe »- Cliquez directement sur « Créer un compte ou mot de passe perdu »
	<ul style="list-style-type: none">- Saisissez vos informations personnelles et cliquez sur « Valider » <p>Le code télépac à utiliser est celui qui vous est mentionné par la DDT sur le mail Attention il comporte un chiffre et des lettres : tout en minuscule Chaque année, à l'automne, vous recevrez un courrier de l'ASP, vous donnant votre nouveau code telepac.</p> <p>Attention à ne pas laisser d'espace avant les premiers caractères saisis.</p>

Pour sécuriser l'accès à votre compte Télépac, il vous est demandé d'indiquer :

- votre propre mot de passe et de le confirmer.

Vous devez le conserver soigneusement pour vous connecter ultérieurement (il sera valable 6 mois)

Puis valider. Vous revenez à l'écran d'accueil.

Une fois le compte créé, vous vous connecterez à Telepac en complétant :

- Nom d'utilisateur : **N° PACAGE**
- Mot de passe : **le mot de passe créé précédemment**

Code Telepac :

- **attention ce code est confidentiel vous ne devez pas le communiquer**
- **si vous l'avez perdu, vous devez contacter la DDT : 05 55 21 83 15 ou ddt-teledeclaration@correze.gouv.fr**

Si vous faites trois tentatives de connexion infructueuse, vous devez attendre 1/2 heure pour vous reconnecter.